

-----  
**MAIRIE**  
DE  
**LEVAINVILLE**  
28700

-----  
Tél : 02 37 31 42 93  
Fax : 02 37 31 17 79  
e-mail : mairielevainville@wanadoo.fr

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LEVAINVILLE  
EN DATE DU VENDREDI 12 AVRIL 2019**

**Date de convocation**  
06/04/2019

L'an deux mil dix-neuf  
Le vendredi 12 avril à 20h,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LEVAINVILLE,  
légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie sous la présidence de M. DARRIVERE Michel, Maire.

**Date d'affichage**  
06/04/2019

**Présents** : M. DARRIVERE Michel, *Maire*, Mmes TROUFLEAU Martine,  
PLANELLE Jacqueline, M. BARD Antony, *Adjoint*, MM. BIALIK  
Dominique, MOTTIN Gérard, Mme DAUBRAS Sandrine, *Conseillers*.

**Nombre de Conseillers**  
En exercice 10  
Présents 07  
Votes 06

**Absents** : M. QUINTYN Lionel, Mme FOUSSAT Marie,  
M. DUMAS Clément

**Secrétaire de séance** : Mme TROUFLEAU Martine.

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Compte Administratif 2018 / Affectation du résultat
- 2- Budget Primitif 2019
- 3- Choix des investissements
- 4- Indemnités agents recenseurs
- 5- Délibération convention rue de la Girafe
- 6- Circulation et stationnement quartier rues des Plaisances/de la Garenne
- 7- Questions diverses



*Le procès verbal des délibérations en date du vendredi 15 mars 2019  
est approuvé à l'unanimité des présents.*

**1- OBJET :**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018  
AFFECTATION DU RESULTAT**

Après que le Maire soit sorti de la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Jacqueline PLANELLE, doyenne de l'assemblée en exercice, délibère le Compte Administratif 2018 en accord avec le compte dressé par Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Maintenon et qui indiquent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 45 253,39 €
- Section d'investissement : excédent de 22 480,84 €

Affectation de la manière suivante :

- 1- Report de l'excédent d'investissement pour un montant de 22 480,84 € en recette au compte 001 « Excédent antérieur reporté »
- 2- Report de l'excédent de fonctionnement pour 45 253,39 € en recette au compte 002 « Excédent antérieur reporté »

*Pour : 06      Abstention : 0      Contre : 0*

## **2- OBJET :**

### ***BUDGET PRIMITIF 2019.***

Le Maire présente aux conseillers le projet de budget primitif pour l'année 2019.

Ce budget tient compte de la reprise du résultat de l'année 2018, soit :

- 3- Report de l'excédent d'investissement pour un montant de 22 480,84 € en recette au compte 001 « Excédent antérieur reporté »
- 4- Report de l'excédent de fonctionnement pour 45 253,39 € en recette au compte 002 « Excédent antérieur reporté »

*Pour : 07      Abstention : 0      Contre : 0*

## **3- OBJET :**

### ***REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.***

Le montant de la dotation forfaitaire de recensement pour l'année 2019 s'élève à 733 €.

182 logements ont été recensés sur la Commune dont 100 logements recensés par Madame Muriel PECQUET et 82 logements par Madame Madeline DAUBRAS.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer le montant de la dotation au prorata des logements recensés.

Madame Muriel PECQUET recevra donc la somme de 403 € et Madame Sandrine DAUBRAS la somme de 330 €.

*Pour : 05      Abstentions : 02 (M. MOTTIN et Mme DAUBRAS)      Contre : 0*

## **4- OBJET :**

### ***CONVENTION TRAVAUX RUE DE LA GIRAFE.***

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°1 de la convention quadripartite entre le Département d'Eure-et-Loir, la commune du Gué-de-Longroi, la commune de Levainville et la commune d'Auneau-Bleury-St-Symphorien relative au financement des travaux d'aménagement de trottoirs et d'assainissement pluvial Rue de la Girafe.

Le coût total des travaux, estimés à 210 000 € HT dans le cadre de la convention initiale, s'établit à 197 139,20 € HT, soit une diminution de 6,12%.

La participation financière pour la Commune de Levainville s'élève donc à 17 836,40 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à la signer.

*Pour : 07      Abstentions : 0      Contre : 0*

**5- OBJET :**

***SIGNALISATION CARREFOUR RUE DES PLAISANCES/RUE DE LA GARENNE.***

Vu la dangerosité au carrefour rue des Plaisances/ rue de la Garenne due aux excès de vitesse et stationnements des véhicules sur la voie publique, le Conseil Municipal décide de remettre le panneau « Stop » rue des Plaisances.

Un arrêté sera également pris pour interdire les arrêts et stationnements le long de la rue de la Garenne, à partir du n°14 jusqu'au n°20.

*Pour : 07      Abstentions : 0      Contre : 0*

**6- OBJET :**

***CONVENTION BORNE DECHETS VERTS.***

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour installer une borne destinée aux déchets verts sur le parking de l'Eglise et autorise le Maire à signer la convention pour la bonne gestion de cette borne entre la Communauté de Communes des Portes Euréliennes et la Commune de Levainville.

*Pour : 07      Abstentions : 0      Contre : 0*